

ASSOULY ET ISHIKAWA
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 francs
Siège social : 19, rue du Sentier
75002 PARIS
RCS PARIS B 347 668 360

8839903

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, et le trente septembre, à dix-sept heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

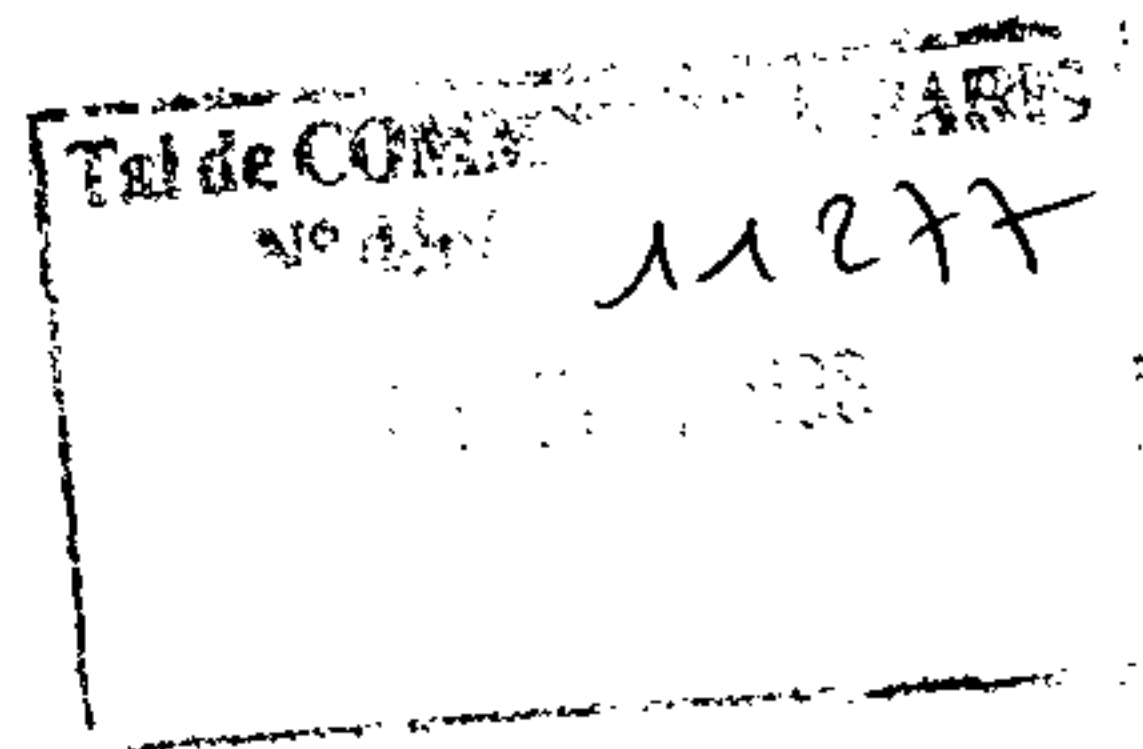
Sont présents ou représentés :

Madame Arielle ASSOULY-MEIR,
représentant cinquante parts en pleine propriété,
ci 50 parts

Monsieur Israël ASSOULY,
représentant cent cinquante parts en pleine propriété,
ci 150 parts

Monsieur Jean-Luc ASSOULY,
représentant cinquante parts en pleine propriété,
ci 50 parts

Monsieur Yoshihiko ISHIKAWA,
représentant deux cent cinquante parts en pleine propriété,
ci 250 parts



Total des parts présentes ou représentées : 500 parts en pleine propriété sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur Israël ASSOULY préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président constate que les associés présents ou représentés sont au nombre de 4 et possèdent ensemble 500 parts en pleine propriété parts sur les 500 parts composant le capital social, soit 100 % dudit capital.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement est donc déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

JP
AAO
JL

- Nomination d'un nouveau gérant,

- Pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

En remplacement de Monsieur Israël ASSOULY, suite à sa démission, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérant :

Monsieur Yoshihiko ISHIKAWA demeurant 108, rue Saint-Honoré 75001 PARIS, à compter du 1er octobre 1997.

Monsieur Yoshihiko ISHIKAWA gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

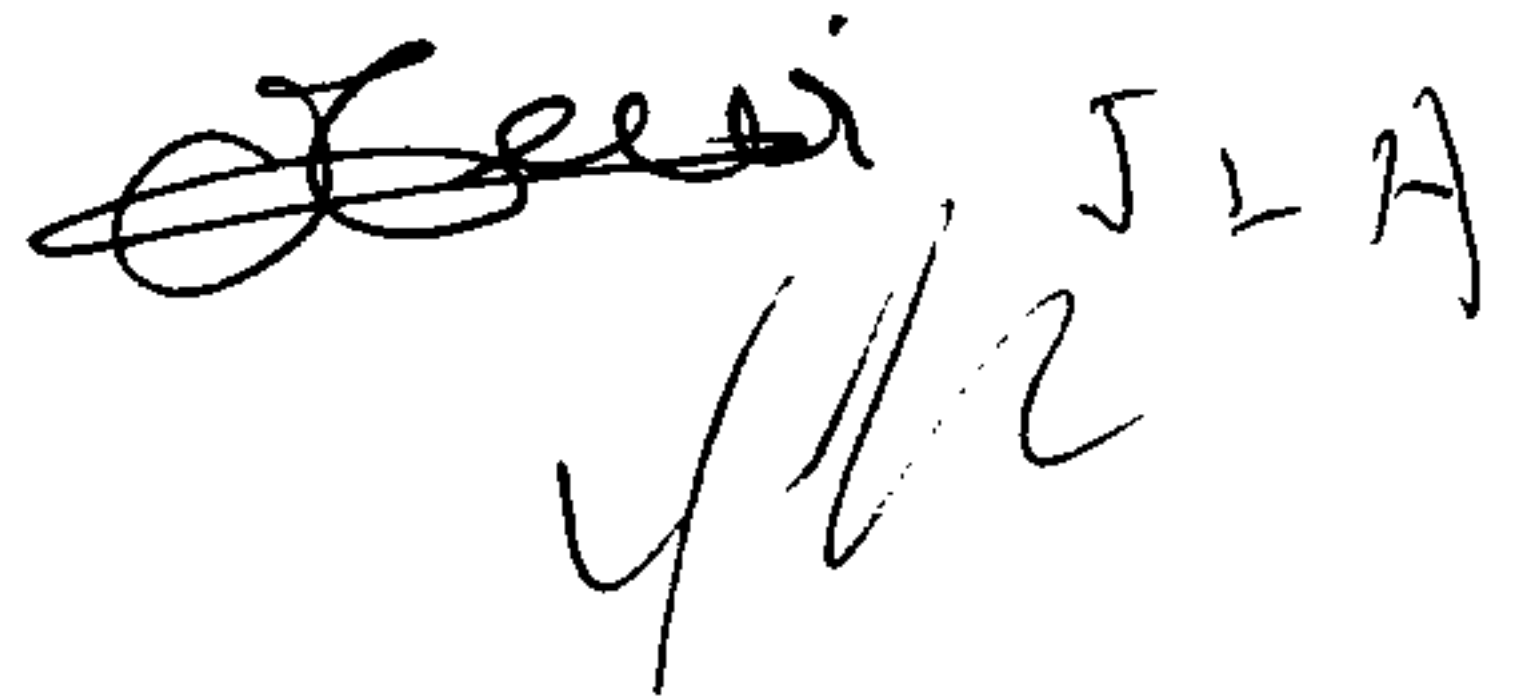
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures 45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents.

Le gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Y. Ishikawa', with a diagonal line drawn through it.

Les associés

Handwritten signatures of the associates. One signature is clearly 'Y. Ishikawa'. Below it, there are other signatures and the date '5/1/2'.

AAN yq